

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 12 - votants 19**

**Présents :** BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** Néant

**Pouvoirs de :** M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina  
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime  
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin  
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Finance – Budget camping – Décision modificative n°1**

N°20231212-08

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et à la demande de la trésorerie, il apparaît nécessaire de procéder aux écritures d'ordre suivantes en section de fonctionnement et d'investissement, afin de régulariser les situations de biens trop amortis et d'autres non amortis, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon les tableaux ci-dessous :

Dans ce tableau sont listés des changements d'imputations (en sections de fonctionnement et d'investissement) entre le compte 2188 et 28131 qui est sous-amorti d'un montant de 478.52€ :

Section de Fonctionnement					
		DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
042-7811				478.52€	
042-6811		478.52€			
TOTAUX		478.52€	0	478.52€	0

<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>	<b>478.52€</b>	<b>478.52€</b>
-----------------------------	----------------	----------------

Section d'Investissement					
		DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
040-28188		478.52€			
040-28131	Bat. 1			478.52€	
TOTAUX		478.52€	0	478.52€	0

<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>478.52€</b>	<b>478.52€</b>
-----------------------------	----------------	----------------

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2023 ;

**VU** les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel camping approuvé le 13 février 2023 par les membres du conseil municipal ;

**VU** l'avis du bureau municipal du lundi 4 décembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget camping de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

Section de Fonctionnement					
		DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
042-7811				478.52€	
042-6811		478.52€			
TOTAUX		478.52€	0	478.52€	0

<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>	<b>478.52€</b>	<b>478.52€</b>
-----------------------------	----------------	----------------

Section d'Investissement					
		DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
040-28188		478.52€			
040-28131	Bat. 1			478.52€	
TOTAUX		478.52€	0	478.52€	0

<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>478.52€</b>	<b>478.52€</b>
-----------------------------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,  
 Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **15 DEC. 2023**  
 Publié le : **15 DEC. 2023**

